

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Arrêté du 27 mai 2019 portant application des articles L. 562-3 et suivants, L. 745-13, L. 755-13 et L. 765-13 du code monétaire et financier

NOR : ECOT1914851A

Par arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 27 mai 2019, vu la décision 2013/798/PESC du Conseil du 23 décembre 2013 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République centrafricaine, modifiée notamment par la décision (PESC) 2019/763 du Conseil du 13 mai 2019 ; vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 562-3 et suivants, L. 745-13, L. 755-13 et L. 765-13,

L'arrêté du 23 novembre 2018 (NOR : ECOT 1830514A) portant application des articles L. 562-3 et suivants, L. 745-13, L. 755-13 et L. 765-13 du code monétaire et financier est abrogé.

A Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna et dans les Terres australes et antarctiques françaises, les fonds, et ressources économiques qui appartiennent à, sont possédés, détenus ou contrôlés par les personnes mentionnées dans l'annexe sont gelés.

Le présent arrêté entre en vigueur à la date de sa publication au *Journal officiel* de la République française pour une durée de six mois.

Notification des voies et délais de recours

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois à compter de sa notification, soit par recours gracieux adressé au Ministère de l'économie et des finances au 139, rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12, télédéc 233, ou à sanctions-gel-avoirs@dgtresor.gouv.fr, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75181 Paris Cedex 04, téléphone : 01-44-59-44-00, télécopie : 01-44-59-46-46, urgences télécopie référés : 01-44-59-44-99, greffe.ta-paris@juradm.fr. En l'absence de réponse à un recours gracieux dans les deux mois qui suivent la date du recours, il y a rejet implicite de la demande et le tribunal administratif de Paris pourra être saisi dans les deux mois suivant le rejet implicite.

ANNEXE

PERSONNES PHYSIQUES, MORALES, ENTITÉS, ORGANISMES LIÉS À LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (ONU)

* HISSÈNE Abdoulaye

Alias : a) Abdoulaye Issène ; b) Abdoulaye Hissèin ; c) Hissène Abdoulaye ; d) Abdoulaye Issène Ramadan ; e) Abdoulaye Issène Ramadan ; f) Issène Abdoulaye

Date de naissance : a) 1967 ; b) 01/01/1967

Lieu de naissance : a) Ndélé, Bamingui-Bangoran, République centrafricaine ; b) Haraze-Mangueigne, Tchad

Nationalité : a) République centrafricaine ; b) Tchad

Passeport diplomatique centrafricain n° : D00000897 délivré le 05/04/2013, valable jusqu'au 04/04/2018

N° national d'identification : carte nationale d'identité du Tchad n° 103-00653129-22, délivrée le 21.04.2009, date d'expiration le 21.04.2019

Adresses : a) KM5, Bangui République centrafricaine ; b) Nana-Grébizi République centrafricaine ; c) Ndjari, N'Djamena, Tchad

Renseignements complémentaires : Hissène a été ministre de la jeunesse et des sports du gouvernement de l'ancien président centrafricain Michel Djotodia. Il avait auparavant dirigé le parti politique "Convention des patriotes pour la justice et la paix". Il a également dirigé des milices armées à Bangui, en particulier dans le quartier du PK5 (3^e arrondissement). Nom du père : Abdoulaye. Nom de la mère : Absita Moussa. Abdoulaye Hissène a été inscrit sur la liste le 17.05.2017 en application des dispositions du paragraphe 16 et de l'alinéa g) du paragraphe 17 de la résolution 2339 (2017) pour "s'être livré ou avoir apporté un appui à des actes qui ont compromis la paix, la stabilité ou la sécurité en République centrafricaine, notamment des actes qui ont menacé ou entravé le processus politique, la stabilisation et la réconciliation ou alimenté les violences" et "pour avoir préparé, donné l'ordre de

commettre, financé ou commis des attaques contre les missions de l'ONU ou les forces internationales de sécurité, notamment la MINUSCA, les missions de l'Union européenne et les forces françaises qui les soutiennent".

Désigné par la résolution 2339 des Nations Unies du 17/05/2017, par le règlement (UE) 2017/890 du 24/05/2017, modifié par les règlements (UE) 2017/1090 du 20/06/2017, (UE) 2019/757 du 13/05/2019

* ADAM Nourredine

Alias : a) Nureldine Adam ; b) Nourredine Adam ; c) Nourreddine Adam ; d) Mahamat Nouradine Adam

Date de naissance : 1970 ; b) 1969 ; c) 1971 ; d) 01/01/1970

Lieu de naissance : Ndele, République centrafricaine

Titre : a) directeur général du Comité extraordinaire de défense des acquis démocratiques (CEDAD) ; b) ministre de la sécurité ; c) général

Nationalité : centrafricaine

Passeport n° : D00001184

Adresse : Birao, République centrafricaine

Renseignements complémentaires : a été inscrit en tant qu'individu qui s'est livré ou a apporté un appui à des actes qui compromettent la paix, la stabilité ou la sécurité de la République centrafricaine

Désigné par les Nations-unies le 9.05.2014, par le règlement (UE) 691/2014 du 23.06.2014, modifié par les règlements (UE) 1276 du 1.12.2014, (UE) 2017/906 du 29.05.2017

* Armée de Résistance du Seigneur

Lord's Resistance Army

Alias : a) LRA ; b) Lord's Resistance Movement (LRM) ; c) Lord's Resistance Movement/Army (LRM/A)

Adresse : a) Vakaga, République centrafricaine ; b) Haute-Kotto, République centrafricaine ; c) Basse-Kotto, République centrafricaine ; d) Haut-Mbomou, République centrafricaine ; e) Mbomou, République centrafricaine ; f) Haut-Uolo, République démocratique du Congo ; g) Bas-Uolo, République démocratique du Congo ; h) adresse présumée : Kafia Kingi (territoire situé à la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud dont le statut final reste à déterminer)

Renseignements complémentaires : a émergé dans le nord de l'Ouganda dans les années 80. A enlevé, tué et mutilé des milliers de civils en Afrique centrale, dont des centaines en République centrafricaine. Son chef est Joseph Kony ; inscrite pour s'être livrée ou avoir apporté un appui à des actes qui compromettent la paix, la stabilité ou la sécurité en République centrafricaine ; pour y avoir préparé, donné l'ordre de commettre ou commis des actes contraires au droit international des droits de l'homme ou au droit international humanitaire ou constituant des atteintes aux droits de l'homme ou des violations de ces droits, notamment des violences sexuelles, attaques dirigées contre des civils, attentats à motivation ethnique ou religieuse, attentats commis contre des écoles et des hôpitaux, enlèvements, déplacements forcés ; pour avoir recruté ou utilisé des enfants dans le conflit armé du pays, en violation du droit international ; et pour avoir apporté un appui à des groupes armés ou à des réseaux criminels par l'exploitation illégale ou le trafic de ressources naturelles de la République centrafricaine telles que les diamants, l'or, les espèces sauvages ou les produits qui en sont tirés

Désignée par les Nations-unies le 7.3.2016, par règlement (UE) 2016/354 du 11.3.2016, modifié par le règlement (UE) 2017/906 du 29.5.2017

* BOZIZE François Yangouvonda

Alias : a) Bozize Yangouvonda ; b) Samuel Peter Mudde

Date de naissance : a) 14/10/1946 ; b) 16/12/1948

Lieu de naissance : a) Mouila, Gabon ; b) Izo, Soudan du Sud

Nationalité : a) centrafricaine ; b) Soudan du Sud

Adresse : Ouganda

Passeports n° : a) D00002264, délivré le 11 juin 2013, (délivré par le Ministre des affaires étrangères à Djouba, Soudan du Sud. Expire le 11 juin 2017. Passeport diplomatique délivré au nom de Samuel Peter Mudde) ; b) M4800002143743 (N° personnel figurant sur le passeport)

Renseignements complémentaires : ancien chef d'état de la République centrafricaine ; professeur ; fils de Martine Kofio ; depuis le coup d'État du 24 mars 2013, Bozizé a apporté un appui matériel et financier à des miliciens qui s'emploient à faire dérailler la transition en cours et à le ramener au pouvoir. François Bozizé a, en liaison avec ses partisans, encouragé l'attaque du 5 décembre 2013 contre Bangui. La situation en République centrafricaine s'est rapidement détériorée après cette attaque des forces antibalaka qui a fait 700 morts. Depuis lors, il poursuit ses opérations de déstabilisation et s'efforce de fédérer les milices antibalaka pour entretenir les tensions dans la capitale de la République centrafricaine. Il a tenté de réorganiser de nombreux éléments des forces armées centrafricaines qui s'étaient dispersés dans la campagne après le coup d'État. Les forces qui lui sont loyales participent désormais aux repréailles menées contre la population musulmane du pays ; il a demandé à ses milices de poursuivre les atrocités contre le régime actuel et les islamistes

La date de naissance 16/12/1948 à Izo, Soudan du Sud, est associée uniquement à l'alias b) Samuel Peter Mudde

Désigné par les Nations-unies le 9.5.2014, par le règlement (UE) 691/2014 du 23.6.2014, modifié par les règlements (UE) 1276 du 1.12.2014, (UE) 2017/906 du 29.5.2017, (UE) 2018/325 du 5.3.2018

* Bureau d'achat de diamant en Centrafrique

Alias : a) Badica Kardiam ; b) Kardiam

Adresse : a) BP 333, Bangui, République centrafricaine (Tel. +32 3 2310521, Fax. +32 3 2331839, mail : kardiam.bvba@skynet.be ; site web : www.groupeabdoulkarim.com) ; b) Anvers, Belgique

Renseignements complémentaires : Dirigé par Abdoul-Karim Dan-Azoumi, depuis le 12 décembre 1986, et par Aboubakar Mahamat, depuis le 1^{er} janvier 2005. MINAiR et SOFIA TP (Douala, Cameroun) en sont des succursales ; a été inscrit (e) sur la liste des personnes et entités “apportant un appui aux groupes armés ou aux réseaux criminels par l’exploitation illégale ou le trafic de ressources naturelles (diamants, or et animaux sauvages ou produits provenant de ces animaux) de la République centrafricaine”

Désigné par les Nations-unies le 20.8.2015, par le règlement (UE) 2015/1485 du 2.9.2015, modifié par le règlement (UE) 2017/906 du 29.5.2017

* GAYE Haroun

Alias : a) Haroun Geye ; b) Aroun Gaye ; c) Aroun Geye

Date de naissance : a) 30/01/1968 ; b) 30/01/1969

Passeport République centrafricaine n° : O00065772 expirant le 30.12.2019 (lettre O suivie de trois zéros)

Adresse : Bangui, République centrafricaine

Titre : Rapporteur de la coordination politique du Front Populaire pour la renaissance de Centrafrique (FPRC)

Renseignements complémentaires : est l’un des dirigeants du Front populaire pour la renaissance de Centrafrique (FPRC), un groupe armé rebelle de l’ex-Séléka opérant à Bangui (entité ne figurant pas sur la liste). Il est également l’un des dirigeants du “Comité de défense” du PK5 de Bangui, un groupe autoproclamé qui pratique l’extorsion et recourt à la menace et à la violence physique (entité ne figurant pas sur la Liste, connue également sous le nom de “PK5 Résistance” ou “Texas”). Le 2 novembre 2014, Gaye a été nommé rapporteur de la coordination politique du FPRC par Nourredine Adam (CFi.002). Ce dernier avait été inscrit sur la Liste le 9 mai 2014 par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine

Désigné par les Nations-unies le 17.12.2015, par le règlement (UE) 2015/2454 du 23.12.2015, modifié par le règlement (UE) 2017/906 du 29.5.2017

* KONY Ali

Alias : a) Ali Lalobo ; b) Ali Mohammad Labolo ; c) Ali Mohammed ; d) Ali Mohammed Lalobo ; e) Ali Mohammed Kony ; f) Ali Mohammed Labola ; g) Ali Mohammed Salongo ; h) Ali Bashir Lalobo ; i) Ali Lalobo Bashir ; j) Otim Kapere ; k) « Bashir » ; l) « Caesar » ; m) « One-P » ; n) « 1-P »

Date de naissance : a) 1994 ; b) 1993 ; c) 1995 ; d) 1992

Titre : commandant adjoint, Armée de résistance du Seigneur

Adresse : Kafia Kingi (territoire situé à la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud dont le statut final reste à déterminer)

Renseignements complémentaires : est un commandant adjoint de l’Armée de résistance du Seigneur (LRA), entité inscrite sur la Liste, et fils du chef de la LRA, Joseph Kony, personne inscrite sur la Liste. Ali a été intégré à la hiérarchie dirigeante de la LRA en 2010. Il fait partie d’un groupe d’officiers de haut rang de la LRA basés aux côtés de Joseph Kony

Désigné par les Nations-unies le 23.8.2016, par le règlement (UE) 2016/1442 du 31.8.2016, modifié par le règlement (UE) 2017/906 du 29.5.2017

* KONY Joseph

Alias : a) Kony ; b) Joseph Rao Kony ; c) Josef Kony ; d) Le Messie sanglant

Date de naissance : a) 1959 ; b) 1960 ; c) 1961 ; d) 1963 ; e) 18/09/1964 ; f) 1965 ; g) 08/1961 ; h) 07/1961 ; i) 01/01/1961 ; j) 04/1963

Lieu de naissance : a) village de Palaro, commune de Palaro, comté d’Omor, district de Gulu, Ouganda ; b) Odek, Omoro, Gulu, Ouganda ; c) Atyak, Ouganda

Nationalité : ougandaise

Titre : commandant du Lord’s Resistance Army (l’Armée de résistance du Seigneur)

Adresses : a) Vakaga, République centrafricaine ; b) Haute-Kotto, République centrafricaine ; c) Basse-Kotto, République centrafricaine ; d) Haut-Mbomou, République centrafricaine ; e) Mbomou, République centrafricaine ; f) Haut-Uolo, République démocratique du Congo ; g) Bas-Uolo, République démocratique du Congo ; h) adresse présumée : Kafia Kingi (territoire situé à la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud dont le statut final reste à déterminer). En janvier 2015, 500 éléments de la LRA auraient été expulsés du Soudan

Renseignements complémentaires : est le fondateur et le chef du Lord’s Resistance Army qui, sous son autorité, a enlevé, tué et mutilé des milliers de civils dans toute l’Afrique centrale. La LRA a enlevé, déplacé, soumis à des violences sexuelles et tué des centaines de personnes en République centrafricaine ; elle a en outre pillé et détruit des biens appartenant à des civils. Le nom du père de Kony est Luiz Obol, celui de sa mère est Nora Obol

Désigné par les Nations-unies le 7.3.2016, par le règlement (UE) 2016/354 du 11.3.2016, modifié par le règlement (UE) 2017/906 du 29.5.2017

* KONY Salim

Alias : a) Salim Saleh Kony ; b) Salim Saleh ; c) Salim Ogaro ; d) Okolu Salim ; e) Salim Saleh Obol Ogaro ; f) Simon Salim Obol

Date de naissance : a) 1992 ; b) 1991 ; c) 1993

Titre : commandant adjoint, Armée de résistance du Seigneur

Adresse : a) Kafia Kingi (territoire situé à la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud dont le statut final reste à déterminer) ; b) République centrafricaine

Renseignements complémentaires : est un commandant adjoint de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), entité inscrite sur la Liste, et fils du chef de la LRA, Joseph Kony, personne inscrite sur la Liste. Salim a été intégré à la hiérarchie dirigeante de la LRA en 2010. Il fait partie d'un groupe d'officiers de haut rang de la LRA basés aux côtés de Joseph Kony

Désigné par les Nations-unies le 23.8.2016, par le règlement (UE) 2016/1442 du 31.8.2016, modifié par le règlement (UE) 2017/906 du 29.5.2017

* NGAÏKOSSET BARRET Eugène

Alias : a) Eugene Ngaikosset ; b) Eugene Ngaikoisset ; c) Eugene Ngakosset ; d) Eugene Barret Ngaikosse ; e) Eugene Ngaikouesset ; f) le boucher de Paoua ; g) Ngakosset

Date de naissance : 08/10/1967

N° national d'identification : n° d'identification militaire dans les forces armées centrafricaines (FACA) : 911-10-77

Adresse : Bangui, République centrafricaine

Renseignements complémentaires : ancien membre de la garde rapprochée de l'ancien président François Bozizé, fait partie du mouvement anti-balaka. Il s'est évadé de prison le 17 mai 2015 après avoir été expulsé de Brazzaville. Il a créé sa propre faction anti-balaka, composée notamment d'anciens soldats des Forces armées centrafricaines ; s'est livré ou a apporté un appui à des actes qui ont compromis la paix, la stabilité ou la sécurité en République centrafricaine, pour avoir préparé, donné l'ordre de commettre ou avoir commis, en République centrafricaine, des actes contraires au droit international des droits de l'homme ou au droit international humanitaire ou constituant des atteintes aux droits de l'homme ou des violations de ces droits (violences sexuelles, attaques dirigées contre des civils, attentats à motivation ethnique ou religieuse, attentats commis contre des écoles et des hôpitaux, enlèvements, déplacements forcés), et pour avoir préparé, donné l'ordre de commettre, financé ou commis des attaques contre les missions de l'ONU ou les forces internationales de sécurité, notamment la MINUSCA, les missions de l'Union européenne et les forces françaises qui les soutiennent

Désigné par les Nations-unies le 17.12.2015, par le règlement (UE) 2015/2454 du 23.12.2015, modifié par les règlements (UE) 2017/906 du 29.5.2017, (UE) 2018/698 du 8.5.2018

* SOUSSOU Habib

Alias : Soussou Abib

Date de naissance : 13/03/1980

Lieu de naissance : Boda, République Centrafricaine

Titre : a) coordinateur des anti-balaka (préfecture de Lobaye) ; b) caporal des forces armées centrafricaines (FACA)

Nationalité : centrafricaine

Adresse : Boda, République Centrafricaine (Tél +236 72 198628)

Renseignements complémentaires : nommé commandant pour la zone (COMZONE) de Boda les 11 avril 2014 et 28 juin 2014, pour l'ensemble de la préfecture de la Lobaye ; sous son commandement, les assassinats ciblés, les affrontements et les attaques contre les organisations et les travailleurs humanitaires se sont poursuivis. Description physique : couleur des yeux : marron ; couleur des cheveux : noirs ; taille : 160 cm ; poids : 60 kg. A été inscrit sur la Liste des personnes et entités "se livrant ou apportant un appui à des actes qui compromettent la paix, la stabilité ou la sécurité en République centrafricaine, y compris des actes qui mettent en péril ou violent les accords de transition, menacent ou entravent la transition politique, notamment la transition vers des élections démocratiques libres et régulières, ou alimentent les violences" ; "préparant, donnant l'ordre de commettre ou commettant, en République centrafricaine, des actes contraires au droit international des droits de l'homme ou au droit international humanitaire ou constituant des atteintes aux droits de l'homme ou des violations de ces droits (violences sexuelles, attaques dirigées contre des civils, attentats à motivation ethnique ou religieuse, attentats commis contre des écoles et des hôpitaux, enlèvements, déplacements forcés) " ; "faisant obstacle à l'acheminement de l'aide humanitaire destinée à la République centrafricaine, à l'accès à cette aide ou à sa distribution dans le pays"

Désigné par les Nations-unies le 20.8.2015, par le règlement (UE) n° 2015/1485 du 2.9.2015, modifié par le règlement (UE) 2017/906 du 29.5.2017

* YEKATOM Alfred

Alias : a) Alfred Yekatom Saragba ; b) Alfred Ekatom ; c) Alfred Saragba ; d) colonel Rombhot ; e) Colonel Rambo ; f) Colonel Rambot ; g) Colonel Rombot ; h) Colonel Romboh

Date de naissance : 23/06/1976

Lieu de naissance : République centrafricaine

Nationalité : centrafricaine

Adresse : a) Mbaïki, préfecture de la Lobaye, République centrafricaine ; b) Bimbo, préfecture d'Ombella-Mpoko, République centrafricaine

Titre : caporal-chef des forces armées centrafricaines (FACA)

Renseignements complémentaires : a exercé un contrôle sur un vaste groupe de miliciens dont il a également été le commandant. Le nom de son père (père adoptif) est Ekatom Saragba (qui s'écrit également Yekatom Saragba).

Frère d'Yves Saragba, commandant anti-balaka à Batalimo (préfecture de la Lobaye), et ancien soldat des FACA. Description physique : couleur des yeux : noir ; couleur des cheveux : vive ; couleur de peau : noire ; taille : 170 cm ; poids : 100 kg. A été inscrit sur la Liste des personnes et entités "se livrant ou apportant un appui à des actes qui compromettent la paix, la stabilité ou la sécurité en République centrafricaine, y compris des actes qui mettent en péril ou violent les accords de transition, menacent ou entravent la transition politique, notamment la transition vers des élections démocratiques libres et régulières, ou alimentent les violences"

Désigné par les Nations-unies le 20.8.2015, par le règlement (UE) 2015/1485 du 2.9.2015, modifié par le règlement (UE) 2017/906 du 29.5.2017

* YOUNOUS ABDOULAY Oumar

Alias : a) Oumar Younous ; b) Omar Younous ; c) Oumar Sodiam ; d) Oumar Younous M'Betibangui

Date de naissance : 02/04/1970

Titre : général de l'ex-Séléka

Nationalité : soudanaise

Passeport diplomatique centrafricain n° : D00000898 délivré le 11.4.2013 (valable jusqu'au 10.4.2018)

Adresse : a) Bria, République centrafricaine (Tél + 236 75507560) ; b) Birao, République centrafricaine ; c) Toullous, Darfour méridional, Soudan (ancienne adresse)

Renseignements complémentaires : trafiquant de diamants, général trois étoiles des Séléka et proche confident de l'ancien président par intérim de la République centrafricaine, Michel Djotodia. Description physique : couleur des cheveux : noirs ; taille : 180 cm ; appartient au groupe ethnique des Foulani. Serait décédé le 11/10/2015

Désigné par les Nations-unies le 20.8.2015, par le règlement (UE) 2015/1485 du 2.9.2015, modifié par les règlements (UE) 2015/2454 du 23.12.2015, (UE) 2016/1442 du 31.8.2016, (UE) 2017/906 du 29.5.2017